



## FIÈVRES HÉMORRAGIQUES VIRALES EBOLA

-----

### RECOMMANDATIONS PRATIQUES

#### POUR MISE EN APPLICATION A BORD DES NAVIRES

Cette note est destinée aux entreprises maritimes et a pour objet les mesures préventives à mettre en place dans les zones exposées et les dispositions à prendre en cas de suspicion de fièvre Ebola à bord d'un navire sous pavillon français. Les recommandations concernent les navires susceptibles de faire une escale dans un port de la zone touchée par l'épidémie ou embarquant des personnels ou passagers ayant séjourné dans ces pays.

Elle a été élaborée par la Direction des affaires maritimes et le Centre de consultation médicale maritime du CHU Purpan.

#### **1. Contexte de l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola**

Une épidémie de fièvre hémorragique Ebola sévit en Guinée Conakry, au Libéria, en Sierra Leone et depuis plus récemment au Nigéria. Les infrastructures sanitaires notamment au Liberia et au Sierra Leone ne permettent pas de prendre en charge un patient atteint de fièvre Ebola.

Cette maladie est transmise par le virus Ebola. Les réservoirs habituels de ce virus sont les animaux sauvages, en particulier les chauves-souris et les singes. Dans un premier temps, le virus se transmet à l'homme à partir de ces animaux. La manipulation de la viande d'animaux infectés ou sa consommation permet le passage de ce virus à l'homme. Un cadavre humain ou animal peut transmettre la maladie. Cependant à l'air libre, le virus meurt en quelques minutes.

La contamination entre humains est également possible en particulier par des contacts directs avec le sang, les sécrétions ou les liquides biologiques des personnes malades ou décédées. Ce sont donc les contacts rapprochés avec ces personnes lors des soins ou des rites mortuaires qui permettent la diffusion du virus.

Le temps d'incubation varie de 2 à 21 jours avec une prédominance de 8 jours. Le malade est contagieux dès l'apparition brutale des premiers symptômes. Ceux-ci peuvent être un état grippal avec de la fièvre, des douleurs musculaires, des diarrhées et des vomissements. Le pronostic vital des patients contaminés est toujours engagé. Bien que de nombreuses maladies peuvent être à l'origine de ces symptômes, toute personne présentant une température supérieure ou égale à 38,5° celsius et ayant fait escale ou séjourné ou étant originaire d'un des quatre pays cités ci-dessus doit être considérée comme potentiellement suspecte de contamination par le virus Ebola et devra faire l'objet de mesures d'isolement et d'une consultation télé-médicale auprès du Centre de consultation médicale maritime. Cette consultation basée sur un questionnaire d'évaluation, a pour but de lever cette suspicion de contamination.

## 2. Information aux navires

Les entreprises maritimes ont obligation de s'informer de l'évolution géographique de l'épidémie.

Le site [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) permet d'accéder aux informations actualisées disponibles sur :

- le site de l'Institut de veille sanitaire : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)
- le site du ministère des affaires étrangères et du développement international : [www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs)
- le site de l'Organisation mondiale de la santé : [www.who.in](http://www.who.in)
- le site de l'European Centre for Disease prevention Control (ECDC) : [www.ecdc.europa.eu](http://www.ecdc.europa.eu)

Une fiche pratique rédigée par le Centre de Consultation Médicale Maritime et ayant pour titre « **Conduite à tenir devant un cas suspect d'Ebola** » est disponible sur le site [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

Les informations seront régulièrement actualisées en fonction de l'évolution épidémiologique de cette maladie et des connaissances que le monde scientifique peut en avoir.

## 3. Prévention à bord des navires lors d'une escale dans un des pays présentant un risque

Cette prévention vise à éviter au maximum les contacts avec des personnes potentiellement atteintes par ce virus.

Il convient sur le navire de :

- Limiter les descentes à terre des équipages sauf pour des raisons de service.
- Limiter la montée à bord des autorités et des personnels portuaires au strict minimum nécessaire.
- Mettre en œuvre des mesures de protection avec le port d'équipements de protection individuelle (gants, lunettes et masques) lors des échanges avec des populations à risque. Ces mesures doivent être respectées.
- Ne pas organiser de relève en Guinée Conakry, au Liberia et en Sierra Leone
- Contrôler systématiquement la température de toute personne montant à bord : nouveaux embarquants, personnel local.
- **Interdire formellement** l'embarquement de toute personne ayant une température supérieure ou égale à 38,5 °C.
- Respecter les règles d'hygiène de base en notamment, se lavant fréquemment les mains avec du savon ou une solution hydro-alcoolique

A terre, il est nécessaire d'éviter :

- Les déplacements dans les zones de foyer de l'épidémie.
- De consulter dans un hôpital local de la zone à risque.
- Tout ravitaillement, manipulation ou consommation de viande fraîche issue de gibier dans la zone à risque.
- Tout contact rapproché avec des personnes ayant une forte fièvre. La transmission du virus se fait par contact direct avec le sang ou les liquides corporels
- Tout contact avec des animaux sauvages, vivants ou morts
- Tout rapport sexuel même protégé en zone à risque.

Dans un pays exempt de fièvre hémorragique Ebola :

- Il faut interdire l'accès à bord à toute personne ayant une température supérieure ou égale à 38,5°C et ayant séjourné dans l'un des quatre pays à risque depuis moins de 21 jours.
- Si un marin présente pendant ses périodes de congés, une fièvre supérieure ou égale à 38,5°C alors que son navire a fait escale dans un des pays concernés par la fièvre Ebola dans un délai de 21 jours précédant l'apparition de la fièvre, il doit prendre contact avec le SAMU en appelant le 15 et en précisant son voyage.

#### 4. Complément de dotation médicale réglementaire (division 217)

La dotation réglementaire en médicaments et en matériel médical doit être complétée en matériel médical de protection pour les navires :

- faisant escale dans un pays où est présent le virus Ebola
- embarquant du personnel ayant séjourné dans un de ces pays
- embarquant du personnel originaire d'un de ces pays.

Ce complément se compose d'un kit destiné au patient, d'un kit destiné au responsable des soins à bord et de matériel complémentaire. Les quantités sont établies pour permettre la prise en charge d'un patient pendant une semaine.

Liste et quantité de matériel médical complémentaire :

	Désignation	Quantité	Remarques
<b>KIT PATIENT</b>	Masque chirurgical avec élastique	50	
	Pyjama à usage unique	10	Recommandé
	Drap à usage unique	10	Recommandé
	Urinal femme (Bassin)	1	
	Urinal homme (Pistolet)	1	
<b>KIT SOIGNANT</b>	Combinaison intégrale étanche avec coiffe	50	type « TYVEK »
	Surbotte optima SB 720	100	50 paires
	Lunettes de protection	30	
	Gant nitrile à manchette longue 400 mm (taille 7,5 - 8,5)	100	50 paires de chaque taille
	Appareil de protection respiratoire de type FFP2	30	
<b>AUTRES</b>	Housse mortuaire	2	
	Sac d'emballage DASRI*	50	
	Carton d'emballage DASRI*	10	type Septibox®
	Eau de javel à 0,5% (Bouteillon de 250 ml)	20	diluer 1 bouteille à 9,6% + 4,750 L d'eau froide

\* DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

#### 5. Conduite à tenir devant une suspicion de malade Ebola à bord

La définition d'un cas suspect et de la conduite à tenir à bord sont détaillées sur la fiche du CCMM « **Conduite à tenir devant un cas suspect d'Ebola** » en annexe du présent document.